

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007  
Compte rendu affiché le : 05/10/2007  
Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	19

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. BOUREZG (pouvoir à Mle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents excusés :** Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

**Absents :** M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## **Objet : Centre d'Intervention : Participation fonds de concours**

La réalisation du nouveau centre d'intervention des pompiers qui sera conduite sous maîtrise d'ouvrage du SDIS associe donc financièrement les communes concernées par l'opération.

Ainsi, outre la mise à disposition du terrain d'assiette, les communes ont à prévoir une aide financière directe, collectée par la ville de Genay qui le reversera, sous forme de fonds de concours au SDIS.

La participation respective de chaque commune à la contribution financière de 150 000 € proposée par le SDIS est établie selon des critères adoptés lors de la réunion de concertation tenue. Neuville doit participer pour 20 108,5 € par an sur 3 ans (Genay participe à même hauteur et les autres communes abondent pour 1 € par habitant pendant 3 ans.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer le principe de cette participation et à prévoir son financement sur le budget communal.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération de ce jour pour laquelle l'assemblée adopte la convention réglant les modalités de la participation des communes au financement du futur centre d'intervention du SDIS,
- **DECIDE de participer à hauteur de 20 108,50 € au financement de l'investissement évoqué ci-dessus,**
- **DIT que cette somme prélevée au budget communal sera versée à la commune de Genay qui fera son affaire de la collecte de toutes les participations des communes et du reversement au SDIS,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 27 septembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 10/10/2007  
Publication ou affichage du 10/10/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.